

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V. 146 Vœu relatif à la politique d'enseignement musical à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la politique volontariste menée par la Ville de Paris en faveur de l'enseignement artistique et musical depuis la municipalisation des conservatoires en 2006 ;

Considérant le bilan de la collectivité parisienne ces dernières années avec la création de 3.000 nouvelles places de conservatoires depuis 2008, la livraison de 4 nouveaux conservatoires entre la rentrée 2013 et la rentrée 2015 et la création de 153 postes de professeurs supplémentaires depuis 2008 ;

Considérant l'impulsion de la Ville pour développer la pratique collective au sein des conservatoires municipaux et accueillir ainsi un nombre d'enfants toujours plus important ;

Considérant la forte implication des conservatoires municipaux dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs permettant à 7.500 enfants de bénéficier d'ateliers musicaux dans près de 320 écoles élémentaires ;

Considérant l'offre élargie d'enseignement musical à Paris proposée par les professeurs de la Ville de Paris dans le temps scolaire, les centres d'animation ou encore les écoles de musique associatives soutenues ou non par la Ville ;

Considérant la forte demande des Parisiens telle qu'elle s'est exprimée lors de la session d'inscription de juin 2014 ;

Considérant les difficultés rencontrées par de nombreux parisiens lors de cette même session d'inscription de juin 2014 ;

Sur proposition de M. Bruno JULLIARD, au nom de l'Exécutif,

Emet le voeu :

- qu'un bilan chiffré des inscriptions dans les conservatoires pour l'année 2014-2015 soit communiqué aux mairies d'arrondissement et serve à améliorer et fluidifier les procédures d'inscription pour la rentrée scolaire 2015-2016.
- que, conformément à la feuille de route de l'Exécutif, un plan d'éveil musical soit mis en œuvre dès la rentrée scolaire 2016 afin que les enfants scolarisés à Paris bénéficient d'une initiation musicale de qualité, assurée par les professeurs de la Ville de Paris, les conservatoires et les écoles de musique associatives, tout en permettant à ceux qui le souhaitent de poursuivre une pratique musicale dans un conservatoire ou un centre d'animation en multipliant les passerelles possibles, et que ce plan soit réalisé en concertation avec les mairies d'arrondissement et l'ensemble des interlocuteurs concernés par l'enseignement musical.
- que des premières expérimentations puissent être mises en œuvre dès 2015 avec des mairies d'arrondissement volontaires.